

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

16/10/2025

27 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. PERSON Philippe à M. Yves ARGOUD, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine.

07 absent(e)s : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme YACONO Céline.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ZAE LA SAGE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025_09_23_12 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025 PORTANT MEME OBJET.

Considérant qu'une erreur de saisie sur le logiciel comptable a entraîné une non-conformité de la délibération prise le 23/09/2025. La délibération prise doit être annulée et remplacée.

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget ZAE la Sage pour les motifs suivants :

- Dans le cadre du rachat d'un terrain dans la ZAE de la Sage l'enveloppe financière allouée à cette transaction lors de la préparation budgétaire 2025 doit être corrigée pour anticiper au mieux la signature de l'acte ;

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6045-50 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-50 : Virement à la section d'investissement	509.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	509.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133-50 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	340.81 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	340.81 €
D-673-50 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75888-50 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	200.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	200.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	509.19 €	650.00 €	200.00 €	340.81 €
INVESTISSEMENT				
R-021-50 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	509.19 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	509.19 €	0.00 €
D-3351-50 : Terrains	0.00 €	340.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	340.81 €	0.00 €	0.00 €
R-10226-50 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	850.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	850.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	340.81 €	509.19 €	850.00 €
Total Général		481.62 €		481.62 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
 Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **ANNULE** la délibération prise lors du Conseil du 23/09/2025 ;
- **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/11/2025,

Le Président,
 Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
 Georges CAGNIN